



TARN-ET-GARONNE
AMÉNAGEMENT

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

COMITE SYNDICAL REUNION DU 24 MAI 2024

L'An deux mille vingt-quatre et le 24 du mois de mai (24.05.2024) à 15 heures 00 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, convoqué le 17 mai 2024, s'est assemblé en présentiel (salle du Conseil Départemental à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne) et à distance (en visioconférence via le dispositif BlueJeans) sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de Tarn-et-Garonne Aménagement.

DELIBERATION N°05/2024-06

MODIFICATION DE LA CONVENTION AVEC LES MEMBRES DU SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE AMENAGEMENT POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN BOUQUET DE SERVICES

Nombre de membres en exercice : 20, soit 655 voix	
Nombre de membres présents : 11, soit 310 voix	M. BAYLET Jean-Michel (Président), M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président), Mme BOURDONCLE Catherine (2^{ème} Vice-Présidente), Mme CASTAGNE Elisabeth (Déléguée suppléante), M. CROS Emmanuel (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), M. Josian PALACH (Délégué titulaire), Mme PIZZINI Françoise (Déléguée titulaire) en visio-conférence, M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), M. SALOMON Bernard (3^{ème} Vice-Président), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)
Nombre de membres représentés : 4, soit 180 voix	Mme DELBREIL Sophie (Déléguée titulaire) a donné pouvoir à M. VIGOUROUX, Mme LE CORRE Christiane (Déléguée titulaire) a donné pouvoir à M. BAYLET, Mme NEGRE Marie-Claude (4^{ème} Vice-Présidente) a donné pouvoir à Mme BOURDONCLE, M. TUYERES Stéphane (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. DELBREIL
Nombre de membres absents excusés : 5, soit 165 voix	M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. LAMBOLEY Thierry (Délégué titulaire), Mme PALMIE Agnès (Déléguée titulaire), M. TERRENNE Jean-Paul (Délégué titulaire), M. WEILL Michel (Délégué titulaire)
Quorum : 328 voix	Atteint

Le Comité syndical a désigné pour Secrétaire de séance Mme BOURDONCLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Comité syndical n°02/2022-02 du 1^{er} février 2022 autorisant le lancement de marchés publics de services dans le cadre de l'appel à projets France Relance « Transformation Numérique des Collectivités Territoriales »,

Vu la délibération du Comité syndical n°09/2022-02 du 26 septembre 2022 autorisant la signature du marché public de services relatif à l'acquisition, l'hébergement et l'infogérance d'une solution de stockage et de sauvegarde mutualisée,

Vu la délibération du Comité syndical n°12/2022-03 du 06 décembre 2022, modifiée par délibération n° 04/2023-06 du 11 avril 2023, et autorisant le Président à passer une convention avec les membres de Tarn-et-Garonne Aménagement relative à la mise à disposition d'un bouquet de services numériques,

Vu la délibération du Comité syndical n° 01/2023-07 du 23 janvier 2023 autorisant le Président à signer un avenant n°1 au marché public de services ;

Vu la délibération du Comité syndical n°10/2023-08 du 9 octobre 2023 autorisant le Président à signer un avenant n°2 au marché public de services : option signature électronique de documents ;

Vu la convention d'accès au bouquet de services numériques jointe en annexe ;

Pour rappel, l'État a mis en place le Plan France Relance mobilisant un fond de 88 millions d'euros à la transformation numérique des collectivités, à travers notamment le dispositif des « guichets territoriaux » pilotés par les préfets de région et de département.

Une enveloppe d'environ 297 000 euros a été consacrée aux collectivités de Tarn-et-Garonne, sur laquelle le syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement a réussi à capter la somme de 197 202 euros, pour un montant maximum subventionnable de dépenses éligibles de 365 000 € (soit 54 % de la dépense éligible).

Afin d'être subventionnés par France Relance, ces projets devaient proposer un bouquet de services et s'inscrire dans une réflexion de mutualisation des coûts et des efforts.

Le premier dispositif proposé par Tarn-et-Garonne Aménagement, et lancé en fin 2022, est une solution de stockage et de sauvegarde mutualisée : NetExplorer.

Afin de mettre cette solution à disposition des membres du syndicat, Monsieur le Président a présenté aux délégués syndicaux une convention à passer entre le syndicat et les EPCI lors du Comité syndical du 11 avril 2023, convention qui a été validée. Ce document fixe les contours du bouquet de services et les grands principes de sa mise à disposition, ainsi que les modalités de participation financière pour chacun des membres qui souhaite y souscrire.

Par ailleurs, lors du Comité syndical du 9 octobre 2023, le Comité syndical a adopté un avenant n°2 au marché public passé avec NetExplorer afin d'inscrire au BPU l'option de signature électronique de documents.

Ainsi, les collectivités peuvent désormais disposer de trois niveaux de signature : manuscrite, eIDAS simple et eIDAS avancée.

Par conséquent, il est proposé aujourd'hui d'ajouter une annexe n°2.1 à la convention qui sera intitulée : « Annexe n°2.1 – Option au Volet 1 du Bouquet de Services - Signature électronique de documents » afin de permettre aux collectivités de souscrire à cet outil.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la modification de la convention à passer avec les membres du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement relative à la mise à disposition d'un bouquet de services numériques ;
- **AUTORISE** le Président à signer cette convention en cette forme et toutes autres pièces qui seraient nécessaires à la bonne exécution de l'opération ;
- **CHARGE** le Président des formalités nécessaires à la poursuite et à la bonne exécution de l'opération

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

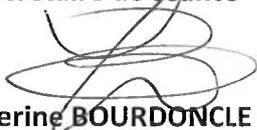
Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Préfecture

le **27 MAI 2024**

Et de la publication le **05 JUIN 2024**

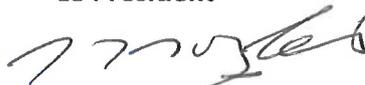
Fait à Montauban, le 24 mai 2024

Le Secrétaire de séance



Catherine BOURDONCLE

Le Président



Jean-Michel BAYLET

**Syndicat Mixte
Tarn-et-Garonne Aménagement**
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze
82013 MONTAUBAN Cedex
Siret : 200 061 257 00016 - Ape : 8411Z

AR Préfecture

MODIFICATION DE LA CONVENTION AVEC LES MEMBRES DU SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE AMENAGEMENT POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN BOUQUET DE SERVICES

Identifiant unique de l'acte : 082-200061257-20240524-05202406-DE

Numéro d'acte : 05202406

Date de décision : 24/05/2024

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 8-4-0-0-0 (Domaines de compétences par
thèmes / Aménagement du territoire)

Fichier acte : 05 2024 06 Modification de la convention
Bouquet de Service.pdf

Fichier(s) annexes(s) : 05 2024 06 PJ Convention avec les
membres bouquet de services.pdf

Collectivité émettrice : TARN-ET-GARONNE AMENAGEMENT

Acte transmis par : Audrey ALBERT

Date d'envoi de l'acte : 27/05/2024 15:07:59

Date de réception de l'AR : 27/05/2024 15:08:23